

# CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Activités de sport automobile

## BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Activités de sport automobile

Code de la fiche :  
**RNCP40454**

Etat :  
**Active**

↓ Télécharger la fiche

🔍 Aide en ligne

🇪🇺 Supplément Europass : FR - EN

### L'essentiel



Nomenclature  
du niveau de qualification

**Niveau 4**



Code(s) NSF

**335** : Animation sportive, culturelle et de Loisirs



Formacode(s)

**15436** : Éducation sportive  
**15497** : Sport mécanique



Date de début des  
parcours certifiants

**10-02-2025**



Date d'échéance  
de l'enregistrement

**09-02-2030**

Certificateur(s)



Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES	130016587000 11	-	<a href="https://www.sports.gouv.fr/">https://www.sports.gouv.fr/</a>

## Résumé de la certification

### Objectifs et contexte de la certification :

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'encadrement des activités de sport automobile nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « activités de sport automobile » permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

Ce BPJEPS spécialité « éducateur sportif » est délivrée au titre de l'une des options suivantes :

- option A : optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire ;
- option B : karting ;
- option C : tout-terrain.

### Activités visées :

- Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation
- Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics
- Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation
- Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis
- Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation
- Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation  
option A : optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire
- Conception de séances de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage d'optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire
- Préparation de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage d'optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire.
- Conduite de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage d'optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire
- Evaluation de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage d'optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire  
option B : karting
- Conception de séances de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage du karting
- Préparation de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage du karting
- Conduite de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage du karting
- Evaluation de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage du karting

option C : tout-terrain

- Conception de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage du tout-terrain
- Préparation de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage du tout-terrain
- Conduite de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage du tout-terrain
- Evaluation de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage du tout-terrain

### Compétences attestées :

- Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation
- Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap
- Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous
- Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public
- Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus
- Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe mobilisé au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement de celui-ci
- Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre
- Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts
- Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités
- Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage
- Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous
- Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation
- Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics

### Option A : optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire :

- Définir les finalités d'un cycle de séances d'optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure ainsi que des caractéristiques du public visé, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés.
- Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances d'optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire, en tenant compte de l'environnement de pratique, notamment la surface du lieu de pratique, ainsi que du profil des pratiquants visés, notamment ceux éloignés de la pratique sportive ou en situation de handicap, afin de répondre aux finalités du cycle de séance et respecter une progression cohérente entre les séances.
- Assurer une veille concernant les pratiques et la réglementation relative à l'optimisation du pilotage et de la conduite

- sécuritaire, en s'informant auprès de sources fiables, afin de respecter le cadre règlementaire et sécuritaire de la pratique.
- Définir les conditions de réalisation d'une séance d'optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire, en tenant compte des spécificités des situations proposées, de l'environnement de pratique et des caractéristiques des pratiquants, afin d'assurer leur sécurité, la sienne et celle des tiers.
- Vérifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'une séance d'optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire, selon le contenu de la séance et le public visé, afin de repérer les risques avant la séance et assurer l'atteinte des objectifs pédagogiques et sécuritaires, dans le respect de la réglementation en vigueur.
- Accueillir les pratiquants à une séance d'optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire, en en présentant les objectifs, les modalités de déroulement et les règles à respecter, afin d'instaurer un climat de confiance et créer une dynamique favorable à l'implication et à l'inclusion des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap.
- Conduire en sécurité une séance d'optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire, en s'appuyant sur les situations techniques et pédagogiques prévues et en les adaptant selon les réactions et réalisations des pratiquants, afin d'atteindre les objectifs de la séance et encourager la participation active de chacun.
- Repérer les risques, freins ou difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants, tout au long d'une séance d'optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire, en identifiant les besoins individuels d'accompagnement, afin d'apporter des conseils personnalisés favorisant la progression des pratiquants, d'adapter son action pédagogique et d'intervenir en cas de situation accidentogène et/ou d'accident.
- Analyser une séance d'optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celle-ci, afin de proposer des améliorations pour les séances suivantes.
- Evaluer un cycle de séances d'optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire, en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques.

#### **Option B : karting :**

- Définir les finalités d'un cycle de séances de karting, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure ainsi que des caractéristiques du public visé, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés.
- Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances de karting, en tenant compte de l'environnement de pratique, notamment la surface du lieu de pratique, ainsi que du profil des pratiquants visés, notamment ceux éloignés de la pratique sportive ou en situation de handicap, afin de répondre aux finalités du cycle de séance et respecter une progression cohérente entre les séances.
- Assurer une veille concernant les pratiques et la réglementation relative au karting, en s'informant auprès de sources fiables, afin de respecter le cadre règlementaire et sécuritaire de la pratique.
- Définir les conditions de réalisation d'une séance de karting, en tenant compte des spécificités des situations proposées, de l'environnement de pratique et des caractéristiques des pratiquants, afin d'assurer leur sécurité, la sienne et celle des tiers.
- Vérifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'une séance de karting, selon le contenu de la séance et le public visé, afin de repérer les risques avant la séance et assurer l'atteinte des objectifs pédagogiques et sécuritaires, dans le respect de la réglementation en vigueur.
- Accueillir les pratiquants à une séance de karting, en en présentant les objectifs, les modalités de déroulement et les règles à respecter, afin d'instaurer un climat de confiance et créer une dynamique favorable à l'implication et à l'inclusion des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap.
- Conduire en sécurité une séance de karting, en s'appuyant sur les situations techniques et pédagogiques prévues et en les adaptant selon les réactions et réalisations des pratiquants, afin d'atteindre les objectifs de la séance et encourager la participation active de chacun.
- Repérer les risques, freins ou difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants, tout au long d'une séance de karting en identifiant les besoins individuels d'accompagnement, afin d'apporter des conseils personnalisés favorisant la progression des pratiquants, d'adapter son action pédagogique et d'intervenir en cas de situation accidentogène et/ou d'accident.
- Analyser une séance de karting, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celle-ci, afin de proposer des améliorations pour les séances suivantes.
- Evaluer un cycle de séances de karting, en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques.

#### **Option C : tout-terrain :**

- Définir les finalités d'un cycle de séances de tout-terrain, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure ainsi que des caractéristiques du public visé, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés.
- Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances de tout-terrain, en tenant compte de l'environnement de pratique, notamment la surface du lieu de pratique, ainsi que du profil des pratiquants visés, notamment ceux éloignés de la pratique sportive ou en situation de handicap, afin de répondre aux finalités du cycle de séance et respecter une progression cohérente entre les séances.
- Assurer une veille concernant les pratiques et la réglementation relative au tout-terrain, en s'informant auprès de sources fiables, afin de respecter le cadre réglementaire et sécuritaire de la pratique.
- Définir les conditions de réalisation d'une séance de tout-terrain, en tenant compte des spécificités des situations proposées, de l'environnement de pratique et des caractéristiques des pratiquants, afin d'assurer leur sécurité, la sienne et celle des tiers.
- Vérifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'une séance de tout-terrain, selon le contenu de la séance et le public visé, afin de repérer les risques avant la séance et assurer l'atteinte des objectifs pédagogiques et sécuritaires, dans le respect de la réglementation en vigueur.
- Accueillir les pratiquants à une séance de tout-terrain, en en présentant les objectifs, les modalités de déroulement et les règles à respecter, afin d'instaurer un climat de confiance et créer une dynamique favorable à l'implication et à l'inclusion des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap.
- Conduire en sécurité une séance de tout-terrain, en s'appuyant sur les situations techniques et pédagogiques prévues et en les adaptant selon les réactions et réalisations des pratiquants, afin d'atteindre les objectifs de la séance et encourager la participation active de chacun.
- Repérer les risques, freins ou difficultés éventuelles rencontrés par les pratiquants, tout au long d'une séance de tout-terrain, en identifiant les besoins individuels d'accompagnement, afin d'apporter des conseils personnalisés favorisant la progression des pratiquants, d'adapter son action pédagogique et d'intervenir en cas de situation accidentogène et/ou d'accident.
- Analyser une séance de tout-terrain, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celle-ci, afin de proposer des améliorations pour les séances suivantes.
- Evaluer un cycle de séances de tout-terrain, en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques.

### Modalités d'évaluation :

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

- 01 un entretien à partir de la production par le candidat d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique ;
- 02 un entretien conduit à partir de la production d'un ou plusieurs supports présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet ;
- 03 la production d'un document décrivant la conception de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage en sport automobile dans l'option choisie par le candidat (option A : optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire ou option B : karting ou option C : tout-terrain) ;
- 04 une mise en situation professionnelle de conduite d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage en sport automobile dans l'option choisie par le candidat (option A : optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire ou option B : karting ou option C : tout-terrain)
- 05 un entretien portant d'une part sur la séance mise en œuvre et d'autre part sur le document produit.

## Blocs de compétences

### RNCP40454BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

Liste de compétences

Modalités d'évaluation

<ul style="list-style-type: none"> <li>— Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation</li> <li>— Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap</li> <li>— Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous</li> <li>— Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public</li> <li>— Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus</li> <li>— Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe mobilisé au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement de celui-ci</li> <li>— Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre</li> <li>— Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts</li> <li>— Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités</li> </ul>	<p>L'évaluation est réalisée au moyen d'un entretien à partir de la production d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**RNCP40454BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation**

Liste de compétences	Modalités d'évaluation

<ul style="list-style-type: none"> <li>— Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage</li> <li>— Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous</li> <li>— Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre réglementaire, en veillant à assurer la sécurité et de l'organisation de travail de la structure (bloc optionnel)</li> </ul>	<p>L'évaluation est réalisée au moyen d'un entretien conduit à partir de la production par le candidat d'un ou plusieurs supports personnels de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**RNCP40454BC03 - Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage option "optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire" dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure (bloc optionnel)**

<p>Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics</p> <p style="text-align: center;"><b>Liste de compétences</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Modalités d'évaluation</b></p>
<p>Définir les finalités d'un cycle de séances d'optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure ainsi que des caractéristiques du public visé, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés.</p> <p>Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances d'optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire, en tenant compte de l'environnement de pratique, notamment la surface du lieu de pratique, ainsi que du profil des pratiquants visés, notamment ceux éloignés de la pratique sportive ou en situation de handicap, afin de répondre aux finalités du cycle de séance et respecter une progression cohérente entre les séances.</p> <p>Assurer une veille concernant les pratiques et la réglementation relative à l'optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire, en s'informant auprès de sources fiables, afin de respecter le cadre réglementaire et sécuritaire de la pratique.</p> <p>Définir les conditions de réalisation d'une séance d'optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire, en tenant compte des spécificités des situations proposées, de l'environnement de pratique et des caractéristiques des pratiquants, afin d'assurer leur sécurité, la sienne et celle des tiers.</p> <p>Vérifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'une séance d'optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire, selon le contenu de la séance et le public visé, afin de repérer les risques avant la séance et assurer l'atteinte des objectifs pédagogiques et sécuritaires, dans le respect de la réglementation en vigueur.</p> <p>Accueillir les pratiquants à une séance d'optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire, en en présentant les objectifs, les modalités de déroulement et les règles à respecter, afin d'instaurer un climat de confiance et créer une dynamique favorable à l'implication et à l'inclusion des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap.</p> <p>Conduire en sécurité une séance d'optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire, en s'appuyant sur les situations techniques et pédagogiques prévues et en les adaptant selon les réactions et réalisations des pratiquants, afin d'atteindre les objectifs de la séance et encourager la participation active de chacun.</p> <p>Repérer les risques, freins ou difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants, tout au long d'une séance d'optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire, en identifiant les besoins individuels d'accompagnement, afin d'apporter des conseils personnalisés</p>	<p>L'évaluation est réalisée au moyen de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une mise en situation professionnelle de conduite de la séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage d'optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire ;</li> <li>- un entretien conduit à partir d'une part de la séance mise en oeuvre et d'autre part d'un document produit par le candidat décrivant la conception de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage d'optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire, et d'un montage vidéo présentant une situation vécue en tant que moniteur embarqué.</li> </ul>

favorisant la progression des pratiquants, d'adapter son action pédagogique et d'intervenir en cas de situation accidentogène et/ou d'accident.

Analyser une séance d'optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celle-ci, afin de proposer des améliorations pour les séances suivantes.

Evaluer un cycle de séances d'optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire, en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques.

**RNCP40454BC04 - Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte et d'apprentissage option "karting" dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure (bloc optionnel)**

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Définir les finalités d'un cycle de séances de karting, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure ainsi que des caractéristiques du public visé, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés</p> <p>Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances de karting, en tenant compte de l'environnement de pratique, notamment la surface du lieu de pratique, ainsi que du profil des pratiquants visés, notamment ceux éloignés de la pratique sportive ou en situation de handicap, afin de répondre aux finalités du cycle de séance et respecter une progression cohérente entre les séances.</p> <p>Assurer une veille concernant les pratiques et la réglementation du karting, en s'informant auprès de sources fiables, afin de de respecter le cadre réglementaire et sécuritaire de la pratique.</p> <p>Définir les conditions de réalisation d'une séance de karting, en tenant compte des spécificités des situations proposées, de l'environnement de pratique et des caractéristiques des pratiquants, afin d'assurer leur sécurité, la sienne et celle des tiers.</p> <p>Vérifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'une séance de karting, selon le contenu de la séance et le public visé, afin de repérer les risques avant la séance et assurer l'atteinte des objectifs pédagogiques et sécuritaires, dans le respect de la réglementation en vigueur.</p> <p>Accueillir les pratiquants à une séance de karting, en en présentant les objectifs, les modalités de déroulement et les règles à respecter, afin d'instaurer un climat de confiance et créer une dynamique favorable à l'implication et à l'inclusion des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap.</p> <p>Conduire en sécurité une séance de karting, en s'appuyant sur les situations techniques et pédagogiques prévues et en les adaptant selon les réactions et réalisations des pratiquants, afin d'atteindre les objectifs de la séance et encourager la participation active de chacun.</p> <p>Repérer les risques, freins ou difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants, tout au long d'une séance de karting, en identifiant les besoins individuels d'accompagnement, afin d'apporter des conseils personnalisés favorisant la progression des pratiquants, d'adapter son action pédagogique et d'intervenir en cas de situation accidentogène et/ou d'accident.</p> <p>Analyser une séance de karting, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celle-ci, afin de proposer des améliorations pour les séances suivantes.</p> <p>Evaluer un cycle de séances de karting, en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques.</p>	<p>L'évaluation est réalisée au moyen de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une mise en situation professionnelle de conduite de la séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage du karting ;</li> <li>- un entretien conduit à partir d'une part de la séance mise en oeuvre et d'autre part d'un document produit par le candidat décrivant la conception d'un cycle de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage du karting.</li> </ul>

**RNCP40454BC05 - Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte et d'apprentissage option "tout terrain" dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure (bloc optionnel)**

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Définir les finalités d'un cycle de séances de tout-terrain, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure ainsi que des caractéristiques du public visé, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés.</p> <p>Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances de tout-terrain, en tenant compte de l'environnement de pratique, notamment la surface du lieu de pratique, ainsi que du profil des pratiquants visés, notamment ceux éloignés de la pratique sportive ou en situation de handicap, afin de répondre aux finalités du cycle de séance et respecter une progression cohérente entre les séances.</p> <p>Assurer une veille concernant les pratiques et la réglementation du tout-terrain, en s'informant auprès de sources fiables, afin de de respecter le cadre réglementaire et sécuritaire de la pratique.</p> <p>Définir les conditions de réalisation d'une séance de tout terrain, en tenant compte des spécificités des situations proposées, de l'environnement de pratique et des caractéristiques des pratiquants, afin d'assurer leur sécurité, la sienne et celle des tiers.</p> <p>Vérifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'une séance de tout-terrain, selon le contenu de la séance et le public visé, afin de repérer les risques avant la séance et assurer l'atteinte des objectifs pédagogiques et sécuritaires, dans le respect de la réglementation en vigueur.</p> <p>Accueillir les pratiquants à une séance de tout-terrain, en en présentant les objectifs, les modalités de déroulement et les règles à respecter, afin d'instaurer un climat de confiance et créer une dynamique favorable à l'implication et à l'inclusion des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap.</p> <p>Conduire en sécurité une séance de tout- terrain, en s'appuyant sur les situations techniques et pédagogiques prévues et en les adaptant selon les réactions et réalisations des pratiquants, afin d'atteindre les objectifs de la séance et encourager la participation active de chacun.</p> <p>Repérer les risques, freins ou difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants, tout au long d'une séance de tout-terrain, en identifiant les besoins individuels et collectifs d'accompagnement, afin d'apporter des conseils personnalisés favorisant la progression des pratiquants, d'adapter son action pédagogique et d'intervenir en cas de situation accidentogène et/ou d'accident.</p> <p>Analyser une séance de tout-terrain, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celle-ci, afin de proposer des améliorations pour les séances suivantes</p> <p>Evaluer un cycle de séances de tout-terrain, en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, afin de faire évoluer ses pratiques.</p>	<p>L'évaluation est réalisée au moyen de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une mise en situation professionnelle de conduite de la séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage du tout-terrain ;</li> <li>- un entretien conduit à partir d'une part de la séance mise en oeuvre et d'autre part d'un document produit par le candidat décrivant la conception d'un cycle de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage du tout-terrain</li> </ul>

**Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :**

La certification est délivrée par le recteur de région académique dès lors que le candidat justifie de la possession :

- des deux blocs de compétences obligatoires BC1 "Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation quel qu'en soit le mode d'acquisition" et BC2 "Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation"
- d'un bloc de compétences au choix parmi les trois options : BC3 "Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage d'optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire dans le cadre du projet

et de l'organisation de travail de la structure" ou BC4 "Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte et d'apprentissage du karting dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure" ou BC5 "Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte et d'apprentissage du tout-terrain dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure".

## Secteur d'activité et type d'emploi ^

### Secteurs d'activités :

Le moniteur évolue essentiellement dans le secteur marchand et plus rarement au sein d'associations. Le statut d'auto entrepreneur est très présent pour les titulaires des options optimisation au pilotage et à la conduite sécuritaire et tout-terrain. La plupart des BPJEPS option karting sont quant à eux salariés et bien souvent sédentaires.

La grande majorité des structures qui organise les stages sur circuit dans le cadre de l'option optimisation au pilotage et à la conduite sécuritaire vont à la rencontre des publics et les moniteurs indépendants sont amenés à se déplacer sur plusieurs circuits au niveau national.

A l'initiative des constructeurs automobiles, les titulaires d'un BPJEPS sport automobile option optimisation au pilotage et à la conduite sécuritaire et tout-terrain sont amenés à travailler autour des produits de la marque, auprès de clients ou futurs clients, lors d'opération de présentation de nouveaux produits mais également lors de sessions de formation à l'attention des commerciaux ou distributeurs de la marque.

### Type d'emplois accessibles :

Le titulaire du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de sport automobile » exerce le métier de moniteur de pilotage automobile.

### Code(s) ROME :

- G1204 - Éducation en activités sportives

### Références juridiques des réglementations d'activité :

L'activité du moniteur de pilotage automobile est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

## Voie d'accès ^

### Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

- Attester de la possession du PSC1 ou équivalent ;
- Etre titulaire du permis de conduire de catégorie B, en cours de validité ;
- Justifier d'un niveau de pratique personnelle en sport automobile, dans l'une des trois options suivantes :
  - option A : optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire;
  - option B : karting ;
  - option C : tout-terrain.

### Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

### Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Voie d'acc				Date de der

ès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	nière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		<p>Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;</li> <li>— de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.</li> </ul> <p>A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.</p> <p>Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury. Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.</p>	-
En contrat d'apprentissage	X		<p>Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;</li> <li>— de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.</li> </ul> <p>A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.</p> <p>Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury. Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.</p>	-
Après un parcours			<p>Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;</li> <li>— de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.</li> </ul>	

s de formati on continu e	X		<p>A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.</p> <p>Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury. Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.</p>	-
En contrat de professionnalisation	X		<p>Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;</li> <li>— de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.</li> </ul> <p>A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.</p> <p>Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury. Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.</p>	-
Par candidature individuelle		X	-	-
Par expérience	X		<p>Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;</li> <li>— de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.</li> </ul> <p>A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.</p> <p>Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury. Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié,</p>	-

			en dehors du président ou de son suppléant.
--	--	--	---------------------------------------------

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

## Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations ^

### Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance partielle :

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP40454BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation	<b><u>RNCP39926 - BPJEPS - Spécialité Animateur mention Animation socio-éducative ou culturelle</u></b>	RNCP39926BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
RNCP40454BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation	<b><u>RNCP40011 - CS - Animation-gestion de projets dans le secteur sportif</u></b>	RNCP40011BC01 - Prendre en compte les spécificités des publics et de la structure d'exercice ET RNCP40011BC02 - Mettre en œuvre un projet d'animation ET RNCP40011BC03 - Gérer un projet dans le secteur du sport
RNCP40454BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation	<b><u>RNCP40031 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Activités du parachutisme</u></b>	RNCP40031BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
RNCP40454BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation	<b><u>RNCP40034 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Equitation</u></b>	RNCP40034BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

RNCP40454BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation	<b><u>RNCP40045 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Canoë-kayak et disciplines associées</u></b>	RNCP40045BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
RNCP40454BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation	<b><u>RNCP40049 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Canoë-kayak et disciplines associées en eau vive</u></b>	RNCP40049BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
RNCP40454BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation	<b><u>RNCP40050 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Savate et disciplines associées</u></b>	RNCP40050BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
RNCP40454BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation	<b><u>RNCP38917 - Educateur de handball</u></b>	RNCP38917BC02 - Contribuer au développement de projets et au fonctionnement d'une structure de la FFHandball
RNCP40454BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation	<b><u>RNCP39926 - BPJEPS - Spécialité Animateur mention Animation socio-éducative ou culturelle</u></b>	RNCP39926BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation
RNCP40454BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation	<b><u>RNCP40031 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Activités du parachutisme</u></b>	RNCP40031BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation
RNCP40454BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation	<b><u>RNCP40034 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Equitation</u></b>	RNCP40034BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation
RNCP40454BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation	<b><u>RNCP40045 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Canoë-kayak et disciplines associées</u></b>	RNCP40045BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation
RNCP40454BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation	<b><u>RNCP40049 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Canoë-kayak et disciplines associées en eau vive</u></b>	RNCP40049BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation
RNCP40454BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation	<b><u>RNCP40050 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Savate et disciplines associées</u></b>	RNCP40050BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation

## Base légale

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
20/11/2024	<u>Arrêté du 8 novembre 2024 portant modification du code du sport (partie arrêtés)</u>
07/11/2024	<u>Décret n° 2024-979 du 6 novembre 2024 actualisant les dispositions générales et communes relatives aux blocs de compétences des diplômes d'Etat de l'animation et du sport et modifiant le code du sport</u>
29/04/2016	Décret n° 2016-527 du 27 avril 2016 relatif au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (codifié)

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
09/02/2025	Arrêté du 9 janvier 2025 portant création de la mention « activités de sport automobile » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif"

Date de publication de la fiche	04-04-2025
Date de début des parcours certifiants	10-02-2025
Date d'échéance de l'enregistrement	09-02-2030
Date de dernière délivrance possible de la certification	09-02-2031

## Pour plus d'informations

**Statistiques :****Lien internet vers le descriptif de la certification :**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051146355>

**Liste des organismes préparant à la certification :**

[Liste des organismes préparant à la certification](#)

**Certification(s) antérieure(s) :**

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
<a href="#">RNCP35902</a>	BPJEPS - Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention sport automobile

**Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :**

[Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation](#)

